



Union Syndicale Départementale SANTE et ACTION SOCIALE CGT 06
34 Bd Jean Jaurès 06300 NICE - 04 93 92 37 86 – cgtsantesocial06@gmail.com

PRIME COVID

En plein combat, le gouvernement continue de jouer la division du personnel

Le décret 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents publics de santé vient de sortir. Le gouvernement écarte le département des Alpes Maritimes pour l'attribution de la prime exceptionnelle à sa plus forte valeur.

- SEULS LES 40 DÉPARTEMENTS TOUCHERONT 1500€
- POUR LES AUTRES DÉPARTEMENTS CE SERA 500€
- SAUF POUR LES SERVICES IDENTIFIES COVID

La CGT exige la prime pour tous : toutes les professions, tous les statuts, tous les établissements, tous les départements, **sans distinction.**

Les personnels attendent du concret et des **mesures pérennes**. Nous demandons l'ouverture de négociations salaires et carrières qui doivent se traduire par une **augmentation généralisée du salaire de 300 euros minimum pour tous.**

LES SALARIE-ES NE SE CONTENTERONT PAS DE QUELQUES MIETTES, D'UNE MEDAILLE ET D'UN DEFILE !!!



Avec la CGT, soyez prêts pour vous faire entendre ! la question des conditions du rapport de force est posée face à un gouvernement qui ne tire aucune leçon sérieuse de la catastrophe sanitaire.

Le 26 mai 2020 organisons des initiatives dans tous les établissements du département pour porter ensemble nos revendications.